

## Période de questions

Séance ordinaire du 22 juin 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
21 septembre 2020	<p><b><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></b></p> <p>Est-ce possible de mandater le Service des loisirs ou de l'environnement afin de mettre sur pied un comité qui s'adresse aux utilisateurs qui vont faire leurs courses à vélo ou à vélo avec assistance électrique depuis l'emprise nord-ouest du boulevard Saint-Luc (secteurs Saint-Luc et L'Acadie) vers les autres secteurs de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu?</p>	<p>Une présentation du plan directeur du réseau cyclable et une consultation ont eu lieu le 16 juin dernier. Le bilan de la consultation est à venir.</p>		Actif
10 décembre 2020	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Dans le dossier du club de tir de L'Acadie, l'article 20 de l'entente du 22 décembre 2016 : « Pendant le délai, les activités du champ de tir qui sont actuellement en opération sur le lot 6 022 234 pourront être maintenues conformément à la réglementation en vigueur. »</p> <p>Est-ce que la Ville, sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, peut se doter d'un règlement efficace au niveau du bruit provenant des champs de tir étant donné que Carrière Bernier et 9088-7662 ne respectent pas cette entente de mettre fin à tous les tirs extérieurs pour juillet 2020?</p>	<p>Nous avons obtenu l'avis juridique relativement à la possibilité de modifier la réglementation sur le bruit. Des discussions sont en cours quant aux modifications à apporter à la réglementation.</p>		Actif

## Période de questions

Séance ordinaire du 22 juin 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
10 décembre 2020	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>L'ÉTS en collaboration a publié en novembre 2020 un guide à l'intention des municipalités sur la gestion et la planification des activités récréatives extérieures bruyantes, dont les champs de tir.</p> <p>En attendant la décision des diverses cours de justice, ce qui risque d'être long et sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, est-ce que notre ville a l'intention de suivre ces recommandations de l'ÉTS et de modifier son règlement actuel qui ne permet pas de contrôler les nuisances par le bruit provenant des activités des champs de tir?</p>	<p>Nous avons obtenu l'avis juridique relativement à la possibilité de modifier la réglementation sur le bruit. Des discussions sont en cours quant aux modifications à apporter à la réglementation.</p>		Actif
25 mai 2021	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Lors de la dernière séance du conseil municipal du 27 avril 2021, la date du 11 mai 2021 était retenue pour une présentation afin d'orienter le conseil municipal vers une nouvelle réglementation pour mieux contrôler la nuisance par le bruit des champs de tir dans tous les secteurs.</p> <p>Considérant que le règlement actuel pour le contrôle des nuisances par les bruits d'impact provenant des champs de tir se voulait temporaire afin de trouver une solution définitive, qui est l'entente du</p>			Actif

## Période de questions

Séance ordinaire du 22 juin 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>22 décembre 2016;</p> <p>Considérant les recommandations de l'ÉTS et de la santé publique quant aux normes de bonnes pratiques réglementaires du bruit d'impact;</p> <p>Considérant qu'en 1994, la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, avec un règlement de 55 dBA avec ajout de 5 dBA de pénalité à cause des bruits d'impact, a eu gain de cause à la cour supérieure dans le dossier du centre de tir olympique qui causait des nuisances par le bruit à ses citoyens;</p> <p>Est-ce que notre ville a l'intention de modifier sa réglementation sur le bruit pour les champs de tir et de suivre les recommandations des spécialistes en acoustique (ÉTS, santé publique, GRC, MELCC) sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016 afin d'éviter que les citoyens soient pris en otage dans la suite de ce dossier?</p> <p><a href="#">1994canlii3705-jugement-1994.pdf</a></p>			
20 janvier 2021	<p><b><u>Julie Lefebvre – 33, rue François</u></b></p> <p>Un panneau d'arrêt a été installé au coin de l'av. Héroux et du boul. d'Iberville. Comme il n'était pas visible, il a dû être déplacé (vers le sud). J'emprunte cette traverse au moins deux fois par jour. Depuis le 7 janvier, j'ai été témoin de plusieurs interceptions policières parce que les voitures ne s'arrêtent pas. Ma famille et moi avons failli être happées alors que nous étions engagées pour traverser. Ce matin, c'est la brigadière qui a failli l'être. Je</p>	<p>L'intersection a été sécurisée par l'ajout de deux arrêts et d'une traverse piétonnière.</p> <p>Le brigadier temporaire a été retiré une fois qu'on se soit assuré du comportement des automobilistes, les citoyens ont été informés et cette intersection ne nécessite pas un brigadier permanent.</p>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 22 juin 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
20 janvier 2021	<p>vous écris justement à ce sujet : sa présence est toujours requise pour les élèves piétons. Il ne faudrait pas que son mandat se termine le 22 janvier.</p> <p><b><u>Cathy Émond – 547, rue Choinière</u></b></p> <p>Bonjour, vous avez mis un stop au coin du boul. d'Iberville et de l'av. Héroux et une brigadière est présente le matin et le soir. Cependant, est-ce qu'elle va demeurer là jusqu'à la fin de l'année? J'ai observé, à de nombreuses reprises, que les automobilistes ne font pas leur stop ou bien le font très vite, ce qui ne laisse pas le temps aux enfants de traverser. Situation très dangereuse pour nos enfants qui vont/reviennent de l'école. La police effectue de la surveillance et arrête régulièrement des automobilistes n'ayant pas fait de stop. Svp conserver la brigadière. Merci!</p>			Clos
21 janvier 2021	<p><b><u>Caroline St-Onge – 104, rue François</u></b></p> <p>Bonjour, nous vous remercions pour la mise en place du stop au coin de l'av. Héroux et du boul. d'Iberville. Par contre, il y a encore plusieurs voitures qui ne font pas l'arrêt même au moment où les enfants veulent passer à la fin des classes, même avec la brigadière. Est-ce possible de faire augmenter la présence policière à cet endroit et de garder la brigadière en place jusqu'à la fin de l'année scolaire. Je suis très inquiète pour la sécurité de mes enfants. Merci.</p>			Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 22 juin 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
22 février 2021	<p><b><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></b></p> <p>Concernant les bruits impulsionnels provenant du club de tir de L'Acadie et le non-respect du règlement sur le bruit indiquant un maximum de 60 dBA, qu'est-ce que la Ville entend faire, à court terme, pour permettre aux résidents qui subissent toujours des crêtes sonores atteignant jusqu'à 85,6 dBA?</p>	<p>Nous avons obtenu l'avis juridique relativement à la possibilité de modifier la réglementation sur le bruit. Des discussions sont en cours quant aux modifications à apporter à la réglementation.</p>		Actif
22 février 2021	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>En 2017, selon l'article 10 de l'entente entre la Ville et Bernier 9088, une expertise conjointe a déterminé la superficie du milieu humide présent dans le boisé du champ de tir (6 022 233). Cette superficie est incluse dans la banque virtuelle de terrains selon un ratio 1:10.</p> <p>1) Est-ce que 1 m<sup>2</sup> du milieu humide compense 10 m<sup>2</sup> de terrain en développement domiciliaire?</p> <p>2) Quelle est la superficie exacte du milieu humide du lot 6 022 233?</p>	<p>1) Non.</p> <p>2) 89 447 m<sup>2</sup>.</p>		Clos Clos
23 avril 2021	<p><b><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></b></p> <p>Concernant l'article 10 du protocole d'entente entre la Ville et le club de tir de L'Acadie traitant de la banque virtuelle de terrains et qui se lit comme suit : «...afin de compenser les taxes et les droits, en</p>	<p>1) Monsieur le Maire vous fera parvenir le tableau indiquant les différentes transactions.</p> <p>2) Lorsqu'un promoteur développe un</p>		Clos Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 22 juin 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>lien avec la réalisation de tout projet de développement, dont notamment le 15 % de droit de développement exigible par la ville pour un nouveau projet ».</p> <p>1) Malgré la réponse adressée à une citoyenne le 26 janvier dernier expliquant ce processus, est-ce que la Ville peut produire une carte de cette banque virtuelle de terrains qui vise la préservation des habitats naturels?</p> <p>2) Également, est-ce que la Ville est en mesure d'expliquer ce processus de compensation en offrant une présentation réelle ou fictive permettant d'illustrer concrètement ce type de transaction?</p> <p>3) Enfin, est-ce que la Ville peut nous donner l'origine de ce concept, ainsi que les raisons qui ont favorisé l'adoption de ce modèle de compensation plutôt qu'un autre?</p> <p>Merci pour l'intérêt que vous portez à nos questions.</p>	<p>terrain, il doit remettre à la Ville une portion de ce terrain à des fins de parc ou de conservation. Plutôt que remettre une partie réelle du terrain développable à la Ville, le promoteur peut déduire la superficie équivalente de sa banque virtuelle de terrain. Le promoteur qui possède une banque virtuelle peut également vendre des superficies à d'autres promoteurs qui doivent remettre des superficies à la Ville à des fins de parc ou de conservation.</p> <p>3) En attente d'un suivi.</p>		Actif
26 avril 2021	<p><b><u>Normand Gagnon – 90, rue du Boisé-de-l'île</u></b></p> <p>J'aimerais savoir s'il est possible de modifier le règlement sur le bruit extérieur les fins de semaine à partir de 17 h.</p> <p>Serait-il possible que pour les mois d'avril à juin et de septembre à décembre, le bruit extérieur soit autorisé jusqu'à 19 h. Il est souvent difficile de nettoyer notre terrain la semaine et nous n'avons pas assez de</p>	<p>Nous avons obtenu l'avis juridique relativement à la possibilité de modifier la réglementation sur le bruit. Des discussions sont en cours quant aux modifications à apporter à la réglementation.</p>		Actif

## Période de questions

Séance ordinaire du 22 juin 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>temps la fin de semaine lorsque nous devons arrêter de passer la tondeuse ou le souffleur à feuilles à 17 h. Merci!</p>			
<p>25 mai 2021</p>	<p><b><u>Louise Dionne – 123, rue Fernand-Séguin</u></b></p> <p>Un de nos voisins, l'aéroport de Trois-Rivières, arrive à générer 92 M\$ en retombés économiques. Dans l'étude sur le développement de l'aéroport du 1<sup>er</sup> octobre 2020, on indique des retombés de seulement 13 M\$ pour l'aéroport de Saint-Jean.</p> <p>1) Depuis les quatre dernières années, quelles ont été les démarches pour favoriser le développement à notre aéroport et en améliorer les retombés?</p> <p>2) Quels sont les résultats?</p>	<p>D'entrée de jeu, un élément important doit être précisé. L'aéroport de Trois-Rivières dispose d'une piste de 2,75 km (9 006 pieds) de longueur, ce qui lui permet d'accueillir tous les types d'avion, même les Boeings 737. Ces installations de grande envergure permettent, entre autres, de réaliser l'entretien de gros porteurs (aéronefs).</p> <p>À l'aéroport de St-Jean, la piste principale est d'une longueur de 4 012 pieds qui permet d'accueillir de petits porteurs (aviation légère ou jusqu'à 19 passagers).</p> <p>À la suite de la première réflexion entamée en 2016 et du travail d'un comité aviseur, notre organisme de développement économique a été membre d'Aéro Montréal et a participé à de nombreuses activités et missions.</p> <p>De plus, un incubateur industriel favorisant le développement de startups s'est implanté sur le site de l'aéroport en 2015 avec les installations permettant d'accueillir des avions.</p> <p>Depuis 2016, et même au cours des 10 dernières années, aucun projet d'implantation n'a été refusé sur le site de</p>		<p>Clos</p>

## Période de questions

Séance ordinaire du 22 juin 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
		l'aéroport, outre l'implantation d'écoles de pilotage et, plus récemment (2021), l'ajout de hangars récréatifs considérant qu'une mise à niveau des infrastructures et du lotissement doit être réalisée.		
25 mai 2021	<p><b><u>Jocelyn Bourdon – 870, rue Curé-St-Georges, bur. 212</u></b></p> <p>Ma question est pour le maire.</p> <p>Je suis Jocelyn Bourdon, président du syndicat des cols blancs, qui représente également les brigadiers scolaires.</p> <p>1) Pourquoi la Ville, par l'entremise de sa directrice du Service des ressources humaines, M<sup>me</sup> Maude Clossey, refuse de rémunérer les brigadiers scolaires qui subissent les grèves des enseignants, alors que le salaire est déjà prévu au budget et que la Ville nage dans plus de 20 M\$ de surplus, dont 8,1 M\$ provenant du gouvernement?</p> <p>2) Est-ce que la Ville veut faire des économies sur le dos des brigadiers déjà fragilisés par la pandémie?</p>	<p>Les questions sont soumises à la direction générale pour discussion avec le syndicat.</p>		Clos
15 juin 2021	<p><b><u>Louise Dionne – 123, rue Fernand-Séguin</u></b></p> <p>Monsieur le maire,</p> <p>En réponse à ma question, le 25 mai, vous avez dit qu'il est impossible de développer l'aéroport et que seuls les terrains ont une certaine valeur. Pour votre information, il y</p>	<p>Il serait possible d'offrir des vols nolisés à Saint-Jean-sur-Richelieu, mais cela ne serait pas rentable, donc peu probable que ce soit implanté.</p> <p>Monsieur le Maire se base sur la section 5</p>		Clos



## Période de questions

Séance ordinaire du 22 juin 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>a déjà eu des vols nolisés à Saint-Jean.</p> <p>Sur quoi vous basez-vous pour affirmer qu'aucun service commercial ne peut être fait à Saint-Jean?</p>	<p>du rapport final d'Abscisse Recherche.</p>		
18 juin 2021	<p><b><u>Vincent Blais – 276, rue Bouthillier N.</u></b></p> <p>J'ai fait une demande au Service de l'urbanisme pour une modification de zonage PPCMOI, le 4 mai 2021, dû à un incendie le 10 juin 2020 aux 49 et 53, rue Bouthillier Nord. Je suis devenu propriétaire du 53, rue Bouthillier en octobre 2020.</p> <p>Ma question est : Pourquoi le Service de l'urbanisme n'est pas en faveur d'un projet de reconstruction d'un six logis avec six stationnements, mais il n'est pas contre la reconstruction de deux immeubles à 54 pouces l'un de l'autre et d'avoir l'équivalent d'un sept logis pour deux stationnements qui manœuvrent dans la rue?</p> <p>Voyez en pièces jointes les images avant l'incendie, une vue aérienne du secteur et une image de ce à quoi ressemblerait l'immeuble de six logis.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Photo-3D-Bouthillier.png</a></li><li>• <a href="#">photo-aerien-53-49-Bouthillier.pdf</a></li><li>• <a href="#">Renos-avant-feu.jpg</a></li><li>• <a href="#">Cadastre-53-Bouthillier.jpg</a></li><li>• <a href="#">Cadastre-53-Bouthillier-1.jpg.png</a></li></ul>	<p>Monsieur le Maire vous invite à communiquer avec le Service de l'urbanisme pour discuter d'un projet optimal avant que votre dossier soit présenté au conseil municipal.</p>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 22 juin 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
22 juin 2021	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Considérant que les nuisances inacceptables et récurrentes du bruit provenant du champ de tir de L'Acadie se poursuivent toujours.</p> <p>Considérant que le Service de police de notre ville refuse d'intervenir dans le dossier puisqu'il ne dispose pas de sonomètre.</p> <p>Est-ce que notre ville a l'intention de prendre des mesures pour faire respecter son règlement sur le bruit des champs de tir?</p>	Monsieur le Maire espère bien.		Clos
22 juin 2021	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>À la séance extraordinaire du 8 juin 2021, nous avons été informés que des dates avaient été retenues pour la médiation entre Carrière Bernier, 9088-7662 et la Ville afin de trouver une solution à l'entente du 22 décembre 2016 qui devait mettre fin à la nuisance inacceptable et récurrent du bruit provenant du champ de tir de L'Acadie (tirs à la cible et tirs au pigeon d'argile).</p> <p>Est-ce que les rencontres ont eu lieu?</p> <p>Si oui, est-ce que d'autres rencontres sont prévues et quelles sont les dates?</p>	<p>1) Le médiateur a rencontré les deux parties de façon individuelle.</p> <p>2) La prochaine rencontre aura lieu le lundi 28 juin.</p>		Clos Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 22 juin 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
22 juin 2021	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Considérant que dans le passé, la Ville a émis au Club de tir de L'Acadie plusieurs contraventions en vertu de son règlement sur le bruit des camps de tir.</p> <p>Est-ce que ces contraventions ont été payées par le Club de tir de L'Acadie?</p>	<p>Il sera vérifié si les contraventions ont bel et bien été payées.</p>		Actif
À la séance	<p><b><u>Micheline Lajoie – 875, rue Pelletier, app. 306</u></b></p> <p>Est-ce que vous allez profiter de cette deuxième année de pandémie pour rouvrir le contrat avec l'International de montgolfières afin d'enlever la clause 5.4.</p>	<p>Le contrat termine cette année.</p> <p>Le contrat sera revu, la clause 5.4 sera retirée et le tout sera présenté à une prochaine séance du conseil.</p>		Clos
À la séance	<p><b><u>Andrée Bouchard – 236, rue Burland</u></b></p> <p>Le conseil municipal ne devrait-il pas faire un amendement le plus tôt possible du règlement s'intitulant « Disposition relative à la superficie d'espace vert »?</p>	<p>En attente d'un suivi.</p>		Actif
À la séance	<p><b><u>Gilles Hébert – 9, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p><i>Question à madame la conseillère Christiane Marcoux :</i></p> <p>Après vous avoir décrit toutes les étapes afin d'arriver à la nomination de M<sup>e</sup> Pierre J. Dalphond comme médiateur, comment madame Marcoux peut-elle justifier qu'elle a accepté ce médiateur?</p>	<p>Madame la conseillère Christiane Marcoux répond que l'information a été portée à son attention, laquelle l'a portée à l'attention du Service juridique, et après avoir reçu des explications, elle était à l'aise avec la nomination de M<sup>e</sup> Pierre J. Dalphond à titre de médiateur.</p>		Clos